

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 09/11/2023 à 20h

Présents : MM. RESTIF Vincent – MAUNIER Alain – BLU Daniel – CADOT Cynthia - GUYON Eliane –TOURTIER Anthony -TUSSEAU Dominique – TOUPLAIN Bruno – MOUNIER Dominique – ROUEIL Laëtitia – LUCIEN Jessicka – JULIEN Pascale – MARCINIAK Rose-Marie -

Absents :

Excusé(e)s : MM. CHRETIEN Franck – Florent CROSNIER.

Secrétaire : Mme Laëtitia ROUEIL

Procuration de M. Franck CHRETIEN à Mme Eliane GUYON

Date de convocation et d'affichage :
03/11/23

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants 14

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV du 12/10/2023

Le procès-verbal du 12/10/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. CCPC : TEOM

M. le maire informe que la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères est calculée sur la valeur locative cadastrale de chaque logement, par le service Foncier des Impôts. Le taux voté par la CCPC Elle comprend et finance le service de collecte des poubelles jaune, marron, des containers pour le papier et le verre ainsi que le service de déchetterie.

Continuer à trier pour éviter qu'elle augmente encore plus.

Le produit est composé de la fiscalité, de la redevance spéciale et dépôts en déchetterie par des professionnels, des produits de ventes de matières, du soutien éco-organismes, de subventions.

Pourquoi la TEOM a-t-elle augmentée ?

L'augmentation est due à l'augmentation :

- de la taxe générale des activités polluantes mise en place par l'Etat,
- des frais d'incinérations en prévision du remplacement des fours de l'usine de valorisation énergétique de Pontmain,
- des frais de collecte des déchets (+30%) due notamment à la hausse du carburant

Afin de limiter l'augmentation, il est demandé à tous de continuer à bien trier :

- Composter les déchets organiques
- Trier les déchets avant de les déposer en déchetterie : Voir les nouvelles filières de recyclage, plastiques, plâtre, jeux et jouets, articles de sport et de jardinage.
- Limiter les apports en déchets verts dans les déchetteries en utilisant les techniques de paillage broyage ou de mulching par exemple.

La redevance incitative n'est pour l'instant pas d'actualité car elle engendrerait un surcoût liés aux investissements pour la mise en œuvre du dispositif, le recrutement de personnel pour gérer la facturation et les impayés. Les dépôts sauvages augmenteraient. La part variable de la Taxe incitative est assez limitée par rapport à la part fixe, de plus, les flux OM sont déjà bas sur le Pays de Craon (110kg/hab/an).

Les déchets organiques ne seront plus autorisés dans les poubelles marron à partir du 1/01/24– Les utilisateurs devront composter.

Les déchets verts seront réglementés : Tailler plus souvent pour éviter les gros calibres.

Changement de prestataire pour la collecte d'ordures ménagères à partir de 01/01/24, ce sera SUEZ avec caméra pour détecter les mauvais déchets.

3. SRADDET : Compétence et composition de la Conférence régionale de gouvernance sur le « Zéro artificialisation nette »- Délibération N°2023-11-01

M. le maire informe que cette conférence vise notamment à mieux assurer la représentation des élus communaux dans le processus de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi, cette conférence sera notamment consultée dans le cadre de la qualification des projets d'ampleur régionale, nationale ou européenne (PENE) qui présentent un intérêt général majeur. Echelon régional de l'aménagement du territoire.

Comparatif composition obligatoire et composition proposée par la Région

	MEMBRES	COMPOSITION "OBLIGATOIRE"	COMPOSITION PROPOSEE PAR LA REGION
VOTANTS	ELUS REGIONAUX	15	15
	EPCI	15	tous les EPCI = 71
	SCOT	5	tout sauf mono EPCI = 14
	REFERENT FEDE SCOT	0	1
	COMMUNES	7 compétentes en PLU 5 non couvertes par un PLU	16
	ETAT	5	3
	TOTAL VOTANTS	52	120
CONSULTATIFS	DEPARTEMENT	5	5
	PNR	0	4
	CESER	0	1
	AGENCES URBA	0	3
	EPF	0	3
	CHBRES CONSULAIRES	0	3
	TOTAL CONSULTATIFS	5	19

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - o Le Maire de l'île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, EMET un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

4. Sentier pédestre Chérancé-Craon : Acquisition parcelles GAEC MEIGNAN-DEGAS – Délibération N°2023-11-02

Dans le cadre de la liaison pédestre Chérancé-Craon via Pommerieux, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section F N°120 et la parcelle section F143 appartenant à la GAEC MEIGNAN-DEGAS soit 1530 m² et 1234 m² suivant plan établi par le géomètre.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité : d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section F N°120 pour 1530 m² et la parcelle section F143 pour 1234 m² soit un total de 2764 m² appartenant à la GAEC MEIGNAN suivant plan établi par le géomètre, au prix de 0,60 € m² soit 1658.40 € plus frais d'acte et d'hypothèque et de verser une indemnité d'éviction au prix de 0,40 € m² soit 1 105,60 €, au même tarif que le terrain pour l'aménagement de l'entrée de bourg, route de Craon de prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition autorise le maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant.

5. Régularisation limite parcellaire à La Touche Eperon – Délibération N° 2023-11-03
--

A la demande de M. LEFEVRE Philippe, il est proposé une régularisation de limite des parcelles entre la commune et M. et Mme LEFEVRE à la Touche Eperon.

Régularisation de limite de la parcelle section F N°343 d'une surface de 363 m² dont 27 m² seront cédés à la commune, régularisation de la limite avec le domaine public CR de la Touche Eperon de 100 m² cédé à M. et Mme LEFEVRE suivant plan établi par le géomètre.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte l'échange pour régularisation de limite de propriété, de la parcelle section F N°343 d'une surface de 363 m² dont 27 m² seront cédés à la commune, régularisation de la limite avec le domaine public CR de la Touche Eperon de 100 m² cédé à M. et Mme LEFEVRE suivant plan établi par le géomètre, pour l'Euro symbolique, autorise M. le maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant Les frais d'actes seront pris en charge par M. et Mme LEFEVRE. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.



6. Affaires scolaires : Participation de la commune au projet fresque de l'école 2023-2024

M. le maire informe que l'école a un projet de réalisation d'une fresque sur le mur de clôture extérieur. Le coût total de ce projet s'élève à 3553 € soit 2053 € pour l'intervention de 30h de l'artiste inclus frais déplacement et 1500 € de fournitures sans les planches et vernis.

L'école demande donc une aide de la commune pour pouvoir réaliser cette fresque. Ce projet pourrait être financé par l'OCCE, l'APEEP et la commune.

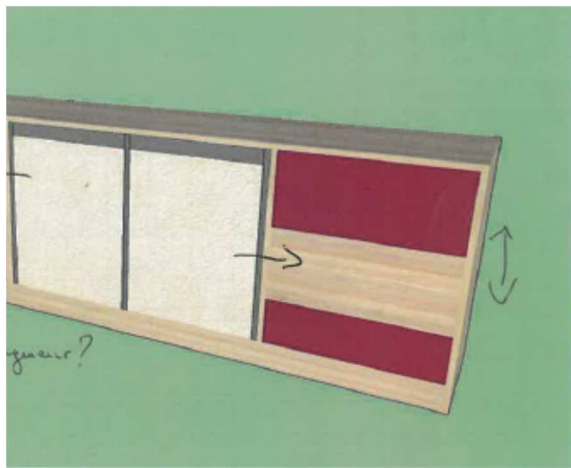
Le maire informe que le sujet est ajourné car on ne connaît pas le plan de financement de ce projet.

7. Bâtiments :

7.1 Devis KGM meuble salle du conseil municipal – Délibération N°2023-11-04

M. MAUNIER Alain, adjoint au maire, présente le devis pour la réalisation d'un meuble pour la salle de réunions de la mairie de 2m de long avec façade coulissante et 3 tiroirs à gauche 2 violets et un couleur érable, dessus et côté bois érable : Ce meuble sert à ranger de l'équipement de bureau, des catalogues, etc...Il précise que les coloris sont modifiables.

↳ Montant 1839,09 € H.T soit 2206,91 € TTC



Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le devis établi par KGM pour un montant de 1839,09 € H.T soit 2206,91 € TTC, autorise le maire à signer le devis.

7.2 Devis fournitures réalisation d'un local fuel à l'atelier – Délibération N°2023-11-05

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur et sécuriser le site et les agents (voir document unique), il est proposé de réaliser un local à fuel dans l'atelier permettant de contenir le fuel en cas de fuites. Suivant la dernière visite du préventeur, il sera situé dans le hangar de stockage. Les autres produits inflammables seront stockés dans un meuble à roulettes pour faciliter leur déplacement.

Devis de fournitures :

Désignation	UV	Quantité	PU TTC	Tva	PU HT	Total HT
BANCHECLAIR 600X200X200 0183994	U	150.000	2.56	2	2.133	320.00
BP ALVE.204X83GP PREPE 0229385	U	1.000	89.90	2	74.916	74.92
FER ROND TOR 10 LA BARRE 0046227	BA	6.000	6.95	2	5.791	34.75
SABLE 0/2 GODET VRITZ 0369702	UV	2.000	28.75	2	23.958	47.92
GRAVIER 8/14 GODET CHAF 0366345	UV	3.000	21.95	2	18.291	54.88
CIMENT CIMALIT 35KG CE 0389975	U	18.000	8.70	2	7.250	130.50

Montant H.T 662,97 € soit 795,55 € TTC

Un escabeau devra être installé pour faciliter la livraison de fuel. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis tel qu'il a été présenté pour un montant de 662,97 € H.T soit 795,55 TTC.

8. Dernier commerce : Devis démontage terrasse Pom's – Délibération N°2023-11-06

Pour raison de sécurité et de praticité, M. le maire propose de faire démonter la terrasse du Pom's actuellement en liquidation judiciaire. Le devis de démontage est d'un montant de 330,82 HT soit 396,98 euros TTC.

Après le démontage il sera stocké derrière le Pom's. La facture sera envoyée au liquidateur pour remboursement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BARAIS pour un montant de 396,98 €.

9. Finances :

9-1 DM2 budget communal – Délibération 2023-11-07

Afin de pouvoir comptabiliser les mises à disposition de personnel 2023 entre le CIAS, la CCPC et la commune, de rembourser les frais de scolarité établi par la commune de Mée, sur proposition de

M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative suivante :

COMMUNE virement et ouverture de crédits			DM 2	11/23			
FONCTIONNEMENT							
Recttes	Voté BP	Virement de crédit	TOTAL				
7473	0.00 €	1 600.00 €	1 600.00	Subvention T de J			
70878	1 300.00 €	1 000.00 €	2 300.00	Remb. Mà D véhicule bat;			
70848	12 000.00 €	13 150.00 €	25 150.00	Remb. Personnel par CIAS et CCPC assainisst			
70846	1 300.00 €	1 250.00 €	2 550.00	Remb. personnel CCPC Bib			
TOTAL	14 600.00 €	17 000.00 €	31 600.00	€			
FONCTIONNEMENT							
Dépenses	Voté BP	Virement de crédit	TOTAL				
012/6218	20 000.00 €	16 000.00 €	36 000.00	Remb. M à Dispo personnel APS par CIAS			
012/6413	33 000.00 €	4 000.00 €	37 000.00	Personnel N.T			
011/60621	12 000.00 €	-3 000.00 €	9 000.00	combustible			
011/60632	17 969.00 €	-3 000.00 €	14 969.00	F. petit équipt			
011/6558	25 000.00 €	3 000.00 €	28 000.00	Remb.frais de scolarité			
TOTAL	53 000.00 €	17 000.00 €	70 000.00	€			

9-2 Avance du budget communal au budget lotissement - Délibération N°2023-11-08

M. le maire rappelle qu'une avance de 32 000 € du budget communal avait été prévu au budget primitif 2023 pour financer le stock de terrains du lotissement des lilas. Le résultat effectif en 2023 du budget lotissement sera de 29 099,64 € initialement de 18 404 €. Le montant minimum à avancer serait de 20 416,78 €.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de verser la totalité de l'avance prévue au budget primitif 2023 soit 32 000 € au budget lotissement.

10. Questions diverses et imprévues

Document unique

Rencontre avec M. LETAVASIER Vincent le 09/11/2023. Présents : Vincent RESTIF – Alain MAUNIER – Mehdi FACCHETTI, agent de prévention – Sylvie LECLERC

Actions de prévention à envisager en 2024 :

- Mise au norme de la citerne + meuble à roulette pour le stockage des produits inflammables (voir point 7.2)
- Prévention lors de l'organisation des chantiers argent de poche
- Fiches par service pour noter les problèmes rencontrés

Matériel

- Acquisition dans l'urgence d'un four salle O Gré des Loisirs : Coût 3000 € H.T soit 3600 € TTC
- Projet d'acquisition d'un tracteur-tondeuse en 2024- Les agents souhaitent avoir un tracteur + une tondeuse pour disposer de 2 véhicules pour tracter.

Dernier commerce

Rencontre avec l'association 1000 cafés ce jour, Servane Legoff, animatrice de l'association:

La communication de l'offre de gérance se fait sur SOS village, le Bon Coin et l'association 1000 cafés : quelques contacts sont étudiables ;

L'association propose un partenariat pour l'accompagnement de la location gérance jusqu'à l'installation - Idée de faire rentrer les habitants dans le dernier commerce (coiffeur, autre...)

Bâtiment vétuste : Il faudrait 200 000 € de travaux.

Réunion publique prématurée selon 1000 cafés.

Acquisition d'un autre bâtiment ? Location du seul commerce sans logement ?

Permanence pain :

Rencontre avec les personnes qui font la permanence pain pour que chacun puisse donner son avis sur le devenir de cette permanence. Le jeudi 30/11/2023 à 20H à la mairie.

Espace enfance

Réponse négative du CIAS suite à la demande d'organisation d'un alsh à Pommerieux pendant les petites vacances :

- contraintes budgétaires – les familles supportent la charge à moins de 30% du coût réel. En déduisant les aides CAF et MSA, la collectivité supporte près de 50% du reste à charge.
- à la cohérence pédagogique : l'effectif sera certainement relativement faible, le fonctionnement en groupe d'âge sera plus compliqué
- Il existe un accueil à moins de 6 kms. Un transport ou un covoiturage peut-il être organisé ?

Terre de jeux

- Accueil flamme olympique à Cossé-le-Vivien le 29/05/2024 : Musée Robert Tatin – Parcours 1,5 km – 8 à 10 relayeurs pour la flamme.
- CR dernière réunion Livré La Touche :
- 15/06 Les jeux du pays de Craon : 80 équipes de 6 personnes pour les 37 communes (même sans Label)
 - 500 personnes attendues : activités proposées : Parcours santé, swing-golf, Disc Golf, Molky , course en sac et chamboule tout.
 - Questionnaire 6 thèmes (question des communes – JO – Sport – Faune/Flore – culture générale) 30 questions par thème
 - Projection histoire des JO – initiation paddle pour les participants -Présence du Nulle part ailleurs – 2 Fanfares – Ecole de musique EEA et Orchestre des collègues – Signe distinctif par équipe (Bandana, etc...)
 - Restauration buvette : Apéritif – Resto ou Fud Truck –
 - Nombre de participants à déterminer fin janvier à février.

Il est demandé à chaque commune de :

- Proposer une question culturelle ou sportive en lien avec leur commune
- Impliquer les habitants / associations à la réflexion et l'organisation
- Réfléchir au signe distinctif qui être proposé pour leur(s) équipe(s)
- S'inscrire dans une des 5 commissions de travail

Bâtiments – Espaces verts

Compte rendu de la dernière commission par M. Alain MAUNIER :

Visite de l'école St Pierre à Laval : Arbres et verdure – Visite de l'école à La selle Craonnaise : coin pelouse et béton.

Projet d'aménagement de la cour de l'espace enfance à mettre en place en partenariat avec les enfants, les parents et partenaires financiers (CAF) pour une réalisation en 2025.

Voirie : Extension

Exposé par M. Daniel BLU

Prolongement de la voie douce jusqu'à la rue des magnolias et proposition d'extension de la voie douce jusqu'au chemin du Coudray - Rencontre avec le technicien du Département à prévoir pour présentation des plans fin novembre - Subvention de 25 % possible de la Région et du Département. Voir pour les acquisitions foncières nécessaires à ce projet.

Les travaux de voirie au lotissement des charmes est repoussé 2024.

Commission communication

Compte-rendu de la commission communication par Mme Cynthia CADOT

- **BULLETIN MUNICIPAL** :

Même trame que le bulletin 2022 : Mot du maire – Finances communales – Sentier du Fougeray – Passeport du Civisme – Etat-Civil : R GPD : Courrier préalable d'accord sauf décès – Enfance/Jeunesse – Pas de récapitulatif des actions (déjà dans les gazettes)

- **Cérémonie des vœux** :

↳ **Objectif** : retrouver les habitants - Conserver ou pas la cérémonie des vœux – Proposition d'un temps convivial un vendredi soir : 18h30 - 19H – Le 19/01/2024 - Proposer une boîte à idées – Invitation des habitants par post-contact –

- **Repas agents –élus** : autre jour, formule.

Rencontre bureau d'études antenne relais

CR de la rencontre du 8 novembre : Projet annulé

Journée citoyenne : Samedi 1/06/2024

Bilan 2/3 mandat

Bilan et perspectives fin de mandat : Date à prévoir en 2024

Défibrillateur

Faut-il acquérir un nouveau défibrillateur pour installer près de la mairie ? Oui, les personnes ne savent pas où il se trouve à la salle et éloigné du centre bourg. M. Bruno TOUPLAIN s'en occupe.

Commune de Cossé-le-Vivien : Projet d'acquisition de 60 barnums – La commune pourrait bénéficier du prix de cet achat négocié Prix : 1 100 € à 1 500 €

Dates à retenir :

- Conseils municipaux : 07/12 – 18/01 (20H)
- 14/11/23 : Assemblée plénière
- 24 au 26/11/23 : Collecte banque alimentaire
- 29/11/2023 à 10H : Commission voirie : Rencontre avec Mayenne Ingénierie
- 30/11/2023 à 20H : Rencontre avec les bénévoles de la permanence pain
- 01/12/2023 : Passeport du civisme animations/jeux
- 06/12/2023 : Festival des 37
- 19/01/2024 : Apéro/partage rencontre habitants
- 27/02/24 à 20H : Spectacle saison culturelle « Mentir lominimo » cirque-vélo acrobatique Pommerieux
- 29/05/2024 à 10h30 : Passage de la Flamme Olympique à Cossé-le-Vivien
- 09/06/2024 : Elections européennes
- 15/06/2024 : Terre de Jeux à la Rincerie

Fin de séance à 23H20

Le maire,

Vincent RESTIF

Le secrétaire,

Laëtitia ROUEIL